



Communiqué de presse commun  
Paris, le 16 juillet 2014

## Aide à domicile pour les enfants et adolescents en situation de handicap : Pour une réelle prise en compte de leurs besoins et ceux des parents

Les membres fondateurs de Handéo<sup>1</sup> appellent à tirer les enseignements de l'étude « L'aide à domicile auprès d'enfants en situation de handicap » qui a permis de recueillir la parole de plus de 700 parents en France.

Mal informés, mal traités, fatigués de mener des combats incessants pour faire valoir leurs droits et ceux de leurs enfants à vivre dans la société à égalité avec les autres familles et les autres enfants, les parents veulent être enfin entendus. C'est l'enseignement de cette enquête qui confirme le désarroi et souvent la colère des parents d'enfants handicapés.

Quelques-uns des résultats de l'étude parlent d'eux-mêmes :

9 parents sur 10 déclarent avoir **davantage besoin** d'une aide professionnelle à domicile  
6 parents sur 10 disent que leur enfant handicapé **ne participe pas** à des activités de loisirs

Le manque de moyens financiers est la première raison que les parents mettent en avant pour expliquer leur faible recours à une aide professionnelle dont ils reconnaissent avoir pourtant besoin.

Les parents font face à des obstacles majeurs sur leur parcours et celui de leurs enfants :

- difficultés d'accès à la PCH (prestation de compensation du handicap) liées aux critères d'éligibilité,
- inadéquation entre les besoins exprimés par les parents et ceux inclus dans la PCH,
- faible niveau de la PCH au regard des coûts<sup>2</sup> d'une prestation d'aide à domicile adaptée aux spécificités du handicap.

Pourtant, la France a ratifié en 2010 la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, laquelle oblige notre pays à concrétiser leur droit de vivre dans la société à égalité avec les autres personnes. Les services d'accompagnement à domicile, y compris l'aide personnelle, y sont mentionnés comme une solution possible, notamment pour les enfants.

Les membres fondateurs de Handéo demandent que l'appel lancé par les parents d'enfants handicapés à travers cette étude, soit entendu. Il nécessite une réponse rapide pour adapter la PCH à leurs besoins. L'enjeu est considérable : il s'agit de permettre aux enfants en situation de handicap de vivre dans la société avec les autres enfants.

[Étude complète et dossiers de présentation disponibles ici](#)

Contacts presse fondateurs et associés :

AFSEP : Marie-Laure Van Obbergen – 05 34 55 77 00 – [marie-laure.vanobbergen@afsep.fr](mailto:marie-laure.vanobbergen@afsep.fr)

APAJH : Sophie Lemaire – 01 44 10 23 48 – [s.lemaire@apajh.asso.fr](mailto:s.lemaire@apajh.asso.fr)

APF : Yann Beauson - 01 40 78 69 44 – [yann.beauson@apf.asso.fr](mailto:yann.beauson@apf.asso.fr)

FAF : Ana Pereira – 01 44 42 91 96 – [a.pereira@faf.asso.fr](mailto:a.pereira@faf.asso.fr)

FEGAPEI : Florence Puig – 01 43 12 19 19 – [florence.puig@fegapei.fr](mailto:florence.puig@fegapei.fr)

FFAIMC : Michèle Baron – 04 72 84 22 31 – [ffaimcsiege@wanadoo.fr](mailto:ffaimcsiege@wanadoo.fr)

FISAF : Danielle Narcam – 05 57 77 48 34 – [d.narcam@fisaf.asso.fr](mailto:d.narcam@fisaf.asso.fr)

Intégrance : Isabelle Tréquilly – 01 44 92 58 10 – [relationspresse@integrance.fr](mailto:relationspresse@integrance.fr)

Paul Guinot : Hamou Bouakkaz – 01 46 78 01 00 – [paulguinot@guinot.asso.fr](mailto:paulguinot@guinot.asso.fr)

Trisomie 21 France : Elodie Doreau – 01 82 73 01 67 – [edoreau@trisomie21-france.org](mailto:edoreau@trisomie21-france.org)

UNAFTC : Marie-Christine Cazals – 01 53 80 66 03 – [marie-christine.cazals@orange.fr](mailto:marie-christine.cazals@orange.fr)

Unapei : Coralie Beylot – 01 44 85 50 50 – [c.beylot@unapei.org](mailto:c.beylot@unapei.org)

Unafam : Anne Pierre-Noël – 01 53 06 30 43 – [apn@unafam.org](mailto:apn@unafam.org)



Contact presse Handéo :

Alexandre Perdriau – 01 43 12 19 29 – [alexandre.perdriau@handeo.fr](mailto:alexandre.perdriau@handeo.fr)

<sup>1</sup> Association loi 1901, Handéo a été créée en 2007 sous l'impulsion de fédérations, associations et unions nationales du handicap (APF, Fédération des APAJH, FEGAPEI, Association Paul Guinot, UNAFTC, Unapei, Mutuelle Intégrance, FISAF, FFAIMC, Trisomie 21 France, AFSEP, Unafam et FAF). Son objectif : favoriser le développement de réponses adaptées, compétentes et innovantes s'agissant de l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap.

<sup>2</sup> L'étude "Services à la personne : quels coûts?" publiée par Handéo en octobre 2013 sur la base de données 2012, estime que la fourchette basse se situait entre 22,40 et 24,40 € par heure d'intervention en semaine. Disponible sur le site de Handéo : [www.handeo.fr](http://www.handeo.fr)